



Fiche ressource sur les aides techniques

Informations générales

Nom de l'aide technique : Siège élévateur de baignoire

Type d'aide technique : Aide à la toilette et au transfert

Description courte : Siège releveur de bain avec télécommande pour descendre et remonter sans effort dans la baignoire.

Public concerné : Elle s'adresse aux personnes à mobilité réduite ou handicapées pour prendre un bain seule

Fabricant / Fournisseur : Pas de fabricants spécifiques.

Avantages et limites

Points forts :

- Permet de réaliser sa toilette et ses transferts de manière indépendante.
- Télécommande simple d'utilisation et intuitive
- Facile de retirer le siège entre deux utilisations afin de ne pas gêner ceux qui n'en n'ont pas l'utilité

Points faibles / Limites :

- Il faut correctement le positionner et parfois le recharger.

Conseils d'ergothérapeutes

Adaptabilité : Il existe différentes tailles pour s'adapter aux différentes baignoires et morphologies. Certains modèles sont réglables en hauteur, en inclinaison ou en largeur. Il existe en siège ou bien en bande électrique.

Exemples de situations d'utilisation : Des parents dont l'enfant a un handicap important, pour soulager et faciliter la réalisation de la toilette

Précautions d'utilisation : Vérifier que le siège est correctement installé et stable avant chaque utilisation.



Avis et retours d'utilisation

Expériences positives : Une femme ne pouvait plus prendre un bain depuis des mois et c'est un moment important pour elle.

Difficultés rencontrées : Des fois quelques instabilités peuvent être ressenties lors de l'utilisation.

Informations pratiques

Prix indicatif : Entre 300€ et 600€.

Lieux de distribution : Disponible dans les magasins de vente de matériel médical ou sur les sites de vente en ligne.

Possibilités de financement ou aides : Pas de prises en charge par la sécurité sociale prévues pour cette aide technique (pas de code LPP). Toutefois, selon la situation de la personne il peut y avoir une aide de la part de la PCH, APA ou AEEH. Certaines mutuelles ou caisses de retraite peuvent aussi participer au financement. Il est conseillé de faire les demandes avant l'achat.

Auteur de la fiche

- **Nom de l'ergothérapeute :** Reynaud Pauline
- **Date de rédaction :** 28/08/2026